



Déclaration préalable CAPIC Paris du vendredi 29 juin 2018 **- Extraits -**

Monsieur le Préfet,

...

Tout d'abord je rappellerai un point essentiel qui exprime bien les valeurs qui animent les représentants de l'UNSA Police dans les instances paritaires sous toutes leurs formes. Ici la prise en compte d'une appartenance syndicale ou d'une non appartenance à un syndicat n'a pas sa place ; contrairement à ceux qui n'ont eu de cesse de nous rappeler que tels ou tels dossiers étaient les leurs.

...

Pour l'UNSA Police tous les collègues doivent être traités et estimés sur les mêmes critères et je remercie les Présidents successifs qui nous ont toujours donné raison lorsque nous les avons interpellés sur ce sujet.

Ce retour en CAPI Paris pour l'UNSA Police a été compliqué et peu soutenu par la grande majorité des représentants de part et d'autre de la table. Un nouvel arrivant ne partageant pas la même philosophie paritaire ça gêne, ça à même énormément gêné ceux qui pensaient pouvoir continuer comme avant.

...

Si nous avons mis à profit ces 4 années pour devenir positivement influent et incontournable dans les décisions prises ; nous sommes très loin de l'objectif poursuivi pour ramener clarté, équité et compréhension des décisions prises dans cette instance. Tous les Policiers d'Île de France auraient envie de vous le dire s'ils pouvaient venir s'exprimer jusqu'ici, n'en doutez pas !

Lors de la mise en place de la CAPI Conjointe, Paris et Versailles, nous avons souhaité que chaque CAPI puisse se réunir avant la tenue de cette CAPI Conjointe pour respecter les choix de représentativité émis lors des dernières élections. Quoi de plus normal nous semblait-il, que les représentants élus par leurs collègues puissent traiter les dossiers individuels des collègues qui avaient voté pour eux. Eh bien non nous n'avons pas été suivis, vous avez estimé que les élus de la Capi Paris pouvaient traiter les dossiers de leurs collègues de la CAPI Versailles et inversement. Incohérence et même incohérence strictement parisienne puisque cela ne s'est fait durablement qu'ici.

.../...

Nous regrettons cette incohérence car elle a permis d'en ajouter une seconde bien plus impactante dans l'esprit de nos collègues. En validant l'utilisation de l'article 5 au syndicat Alliance CFE CGC l'autorisant à imposer l'étude de dossiers à la CAPI Conjointe, vous avez permis à ce syndicat, qui ne possédait pas la majorité nécessaire sur la CAPI Paris pour utiliser cet article 5, de pouvoir contourner cette faiblesse de représentativité à Paris et en petite couronne. Encore une fois nous n'avons pas été suivis ; dommage pour la clarté et la compréhension de nos collègues.

...

Ces élections vont dessiner un nouveau paysage syndical dans une nouvelle CAPI dans laquelle les représentants seront cette fois tous élus par le même électorat.

L'UNSA Police ambitionne de pérenniser sa présence dans la future CAPI.

...

Malgré ce passage de 25 à 14 postes favorisant les gros syndicats en augmentant la difficulté pour obtenir un élu, l'UNSA Police se félicite de la tenue de ces élections qui vont montrer les progressions de chacun et permettre à quelques « marginaux anti UNSA Police primaires » de se faire une raison pour enfin travailler avec nous !

Au-delà de notre future CAPI, l'UNSA Police ambitionne un meilleur résultat qu'en 2014 car depuis l'OPA manquée de la CGT FO sur notre organisation syndicale, laissée pour « morte » à l'époque, nous ne faisons qu'être plus nombreux chaque jour !

En ce qui concerne l'UNSA FASMI l'état de santé et les espoirs sont les mêmes.

...

Les représentants du Personnel